



Dossier du BHI n° S1/0910

LETTRE CIRCULAIRE 31/2016

11 juillet 2016

**REPONSES A L'APPEL A SOUMISSIONS POUR METTRE A JOUR
LE PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI**

Références :

- A. Résolution de l'OHI 12/2002, telle qu'amendée – *Cycle de planification*
- B. LC de l'OHI 17/2016 du 31 mars – *Appel à soumissions pour mettre à jour le plan stratégique de l'OHI*
- C. Lettre circulaire de la Conférence n° 1 du 21 avril 2016 - *Annonce et dispositions générales*
- D. Lettre circulaire de la Conférence n° 2 du 22 avril 2016 - *Soumission des propositions à la Conférence / Assemblée*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La résolution de l'OHI 12/2002 (cf. référence A) établit le calendrier de révision du plan stratégique de l'OHI. Conformément à la résolution, les Etats membres ainsi que les deux comités de programme (comité de coordination inter-régional (IRCC) et comité des services et des normes hydrographiques (HSSC)), ont été invités à soumettre toutes propositions de mise à jour du plan stratégique (cf. référence B).

2. Les quatre Etats membres suivants : Chili, Espagne, Italie, Royaume-Uni, ainsi que le président du HSSC, ont fourni une contribution. La discussion concernant la contribution au plan stratégique retranscrite dans le projet de compte rendu de la plus récente session de l'IRCC a également été prise en compte. Les copies de ces contributions sont fournies à l'annexe A.

3. Le Comité de direction remarque que seul un petit nombre d'Etats membres a fourni une contribution. Le Comité de direction note en outre que cinq des six contributions reçues pourraient être satisfaites par une révision mineure de l'édition en vigueur du plan stratégique et/ou prises en compte dans le cadre de la préparation du projet de programme de travail de l'OHI pour 2018-2020. Ceci tendrait à indiquer que les Etats membres sont d'une manière générale satisfaits des buts et des objectifs généraux de l'Organisation tels qu'ils sont fixés par le plan stratégique en vigueur. Le Comité de direction prend acte du fait qu'un Etat membre estime qu'une importante refonte éditoriale et organisationnelle, en définitive une nouvelle édition du plan stratégique, est justifiée.

4. En l'espèce, le Comité de direction propose de rédiger un projet de version révisée du plan stratégique en vigueur ainsi qu'un projet de programme de travail de l'OHI pour 2018-2020, en tenant compte des contributions reçues à ce jour et compilées dans l'annexe A (y compris des éléments complémentaires attendus de la part de l'IRCC). Ces projets seraient diffusés début février 2017, conjointement avec les autres documents qui doivent être examinés par la 19^{ème} Conférence hydrographique internationale / 1^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI, conformément au calendrier fixé par la référence C (cf. annexe B).

5. Les Etats membres sont à présent invités à envisager toute proposition alternative ou complémentaire relative au plan stratégique et à sa mise en œuvre qu'ils pourraient souhaiter inclure dans leurs réponses à la référence D, attendues au plus tard le **15 août 2016**.

6. Le résultat sera diffusé conjointement avec toutes les autres propositions reçues, aux fins de commentaires complémentaires avant le **23 novembre 2016**, conformément au calendrier fixé par les références A et C.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Robert WARD

Président

Annexe A : Mise à jour du plan stratégique - Soumission des Etats membres, du HSSC et de l'IRCC

Copies à :

- Président, HSSC
- Président, IRCC

MISE A JOUR DU PLAN STRATEGIQUE
SOUSSIONS DES ETATS MEMBRES, DU HSSC ET DE L'IRCC

CHILI

Notre premier commentaire est le suivant : nous considérons que les « levés hydrographiques » sont une activité cruciale et fondamentale qui nécessite d'être particulièrement mise en évidence dans le plan, mais elle n'est pas mentionnée du tout, à l'exception près du WPI 19. Pour remédier à cette situation, le Chili propose les modifications suivantes :

Le paragraphe 3.2 lit :

3.2 soutenant et promouvant les bénéfices des services hydrographiques et des programmes hydrographiques nationaux ;

Nous suggérons qu'il soit modifié pour lire :

3.2 soutenant et promouvant les bénéfices des services hydrographiques et des programmes **de levés** hydrographiques nationaux ;

Par ailleurs, le paragraphe 4.2 lit :

4.2 soutenant les initiatives nationales visant à développer et à améliorer l'infrastructure hydrographique ;

Nous suggérons qu'il soit modifié pour lire :

4.2 soutenant les initiatives nationales visant à exécuter des levés hydrographiques ainsi qu'à développer et à améliorer l'infrastructure hydrographique ;

Après examen des sections 5 et 6, nous trouvons que leur libellé prête à confusion. Nous préférierions établir une séparation claire et faire la distinction entre le plan stratégique et le programme de travail.

Le plan stratégique aurait pu être construit autour des hypothèses stratégiques et des orientations stratégiques identifiées par l'OHI, conformément à la mission et aux fonctions de l'OHI.

Le programme de travail pourrait être conforme au plan stratégique et constituer le recueil des activités à exécuter, en tenant compte des besoins et des capacités « réels » des organes de l'OHI. La supervision de chacun d'eux est différente et devrait suivre un cycle de révision différent.

- Le plan stratégique étant un ensemble de « concepts/principes/souhaits », l'évaluation de sa validité pourrait être effectuée à chaque Conférence ou Assemblée, à partir de propositions faites par le BHI (le Conseil lorsqu'il sera établi). Nous pensons qu'il est utile de réviser occasionnellement le concept dans le cadre duquel le plan stratégique a été développé.

- Le programme de travail étant un ensemble de « tâches/engagements/actions », l'évaluation de son exécution doit être effectuée chaque année, à partir d'évaluations faites par le BHI (programme 1), le HSSC (programme 2) et l'IRCC (programme 3), et des commentaires des EM. Nous pensons qu'il est utile de savoir, sur une base annuelle, si le programme de travail a été exécuté ou pas, et pour quelles raisons, et de bénéficier de l'expérience retirée de cet exercice.

Pour l'évaluation de la validité du plan stratégique et de l'exécution du programme de travail, deux approches différentes sont nécessaires. L'une au niveau stratégique (conceptuel) et l'autre au niveau tactique (pour identifier le niveau d'accomplissement). L'annexe A se réfère à la structure de gestion des risques. Notre point de vue est que la politique et le processus de gestion des risques sont des mécanismes à utiliser dans l'analyse faite lors de la préparation/mise à jour du plan stratégique. Cette analyse ne devrait pas englober le programme de travail étant donné que ce dernier doit faire l'objet d'une gestion différente. Pour

ce qui concerne les indicateurs de performance, nous sommes d'avis qu'il est utile d'avoir deux niveaux. Le niveau stratégique relatif aux objectifs de l'OHI, comme c'est le cas aujourd'hui, et le niveau exécutif, basé sur le programme de travail, et non pas sur le tableau 2 de l'annexe C.

Nous pensons que pour chaque activité identifiée dans le programme de travail, à la fin de la période (annuellement) une indication doit être donnée sur le niveau d'exécution : terminé, pas terminé ou effectué à tel pourcentage. Ceci donnera une indication claire du niveau d'exécution du programme de travail annuel global.

Enfin, nous souhaiterions préciser que nous pensons que les WPI suivants ne permettent pas de se rendre compte du degré de satisfaction vis-à-vis du niveau d'exécution du programme de travail et qu'ils pourraient être reconsidérés ou modifiés ou bien optimisés.

Par exemple :

WPI 1 = dans le cas d'une Conférence/Assemblée, il sera possible d'effectuer cette évaluation toutes les trois années uniquement. En ce qui concerne le Conseil, pourquoi les EM devraient-ils tous assister aux réunions du Conseil ?

WPI 2 = Les LC ne demandent pas toutes une réponse.

WPI 3 = Si aucun changement n'est nécessaire, que mesurons-nous ?

WPI 4 = Que souhaitons-nous mesurer à l'aide de cet IP ?

WPI 5 = Qu'entendons-nous par « lettres circulaires émises par réaction » ? A l'inverse, c'est un atout que d'avoir le plus d'interaction possible entre le BHI et les EM.

WPI 6 = Y a-t-il un objectif ? La signature d'accords n'est pas un signe de succès en soi, nous devons plutôt mesurer le niveau des engagements atteints dans le cadre de ces accords.

WPI 9 et 11 = Sans objectif annuel, il est inutile d'avoir un pourcentage.

WPI 17 = Semble très similaire aux WPI 26 et 27.

WPI 23 = Y a-t-il un objectif annuel ? Dans le cas contraire, quelle est l'importance de connaître ce pourcentage ?

WPI 24 = S'il n'y a pas d'objectif annuel, il est inutile d'avoir un nombre.

WPI 25 = S'il n'y a pas d'objectif annuel, il est inutile d'avoir un nombre.

WPI 26 et 27 = Il semble important de connaître ces accomplissements, mais pourquoi les demander à la fois en pourcentages et en nombres ? Cela semble redondant.

WPI 28 = La manière dont la couverture en ENC est assurée est-elle importante ? La couverture se rapporte-t-elle aux eaux placées sous la responsabilité de l'Etat côtier ?

WPI 29 = Qu'avons-nous l'intention de mesurer ?

WPI 31 à WPI 40 = Qu'avons-nous l'intention de mesurer ? S'il n'y a pas d'objectif annuel, l'obtention de ces nombres n'a pas de sens étant donné qu'ils doivent être comparés avec une référence.

WPI 41 à 43 = S'il n'y a pas d'objectif annuel, l'obtention de ces nombres n'a pas de sens étant donné qu'ils doivent être comparés avec une référence.

Enfin, nous souhaitons réitérer notre point de vue exprimé dans nos précédentes réponses au BHI, en rapport avec la périodicité des rapports sur l'état d'avancement. Nous sommes d'avis qu'à la fin de l'exercice financier, l'exécution du programme de travail correspondant doit être évaluée. Il n'est pas nécessaire d'effectuer d'évaluation supplémentaire ou à mi-parcours.

ESPAGNE

L'institut a noté qu'il y avait une augmentation de la demande de données S-57 de la part des entreprises produisant différents programmes et applications nautiques pour appareils mobiles. Un grand nombre de ces entreprises font de la publicité mensongère pour les produits qu'elles commercialisent, les vendant en substitut de la cartographie officielle, qu'il s'agisse de cartes papier ou de cartes électroniques.

Les applications pour appareils mobiles sont une très bonne aide à la navigation, mais ces appareils n'ont pas les caractéristiques requises pour un équipement ECDIS officiel.

De même, toutes les entreprises ne s'assurent pas que la mise à jour des cartes soit faite via les avis aux navigateurs. Ainsi, la qualité et la véracité des données qui apparaissent sur les cartes disponibles à bord ne sont pas garanties pour les plaisanciers, qui sont généralement les utilisateurs de ces applications.

L'institut n'a aucun doute sur la bonne intention qui est à l'origine de ces produits, ni sur leur qualité. Cependant, il considère que, dans le cadre de l'élaboration du prochain plan stratégique de l'OHI, la révision des règles internationales qui s'appliquent aux cartes électroniques devrait être envisagée, notamment pour les plus petits navires, à bord desquels les appareils mobiles sont principalement utilisés, en substituts de la cartographie officielle, afin que la sécurité de la navigation soit assurée à tout moment.

ITALIE

L'Italie suggère :

Chapitre 2 – Vision / Mission / Objectif :

Insérer les mots tels que surlignés en jaune

2. VISION, MISSION ET OBJECTIF

*La **vision** de l'OHI est d'être l'autorité hydrographique mondiale officielle qui mobilise activement l'ensemble des Etats côtiers et intéressés **et implique les organisations internationales** afin de faire progresser la sécurité et l'efficacité dans le secteur maritime, et qui soutient la protection et l'utilisation durable de l'environnement marin.*

*La **mission** de l'OHI consiste à créer un environnement global au sein duquel les Etats fournissent en temps utile des données, des produits et des services hydrographiques appropriés, et assurent leur plus large utilisation possible.*

Les **objectifs** de l'OHI sont proposés dans l'Article II de la Convention amendée. *Les objectifs de l'Organisation consistent à :*

- (a) *promouvoir l'utilisation de l'hydrographie pour la sécurité de la navigation et pour toutes les autres activités maritimes et accroître la prise de conscience générale de l'importance de l'hydrographie ;*
- (b) *améliorer la couverture globale, la disponibilité, **et la qualité et la cohérence** des données, des informations, des produits et des services hydrographiques, ainsi que leur accessibilité;*
- (c) *faire progresser les capacités hydrographiques globales ainsi que les moyens, la formation, les sciences et les techniques ;*
- (d) *Mettre en place et soutenir le développement de normes internationales relative aux données, informations, produits, services et techniques hydrographiques afin de parvenir à la plus grande uniformité possible dans l'utilisation de ces normes ;*
- (e) *Fournir en temps utile, aux gouvernements et aux organisations internationales, des conseils faisant autorité, sur toutes les questions hydrographiques ;*
- (f) *Faciliter la coordination des activités hydrographiques entre les Etats membres ; et*
- (g) *Améliorer la coopération en matière d'activités hydrographiques, entre les Etats, sur une base régionale.*

Chapitre 3 – Hypothèses stratégiques

Ajouter les points 1.3 et 3.4 comme suit :

1.3 Les normes et règles en matière de formation doivent se maintenir au niveau des développements technologiques

3.4 Les projets multinationaux sont une ressource fondamentale (O)

Modifier l'item 4 comme suit :

4. Tendances technologiques

4.1 Les développements technologiques (ère numérique, ENC, systèmes de communication à haut débit et systèmes précis de détermination de la position) constituent un moteur de changement essentiel (O).

4.2 Les mécanismes participatifs ont un potentiel élevé.

Chapitre 4 – Orientations stratégiques

Item 1.4 – insérer les mots surlignés en jaune comme suit :

1.4 le développement, l'amélioration, la diffusion et la promotion des normes hydrographiques claires, uniformes et globales afin d'améliorer la sécurité de la navigation maritime, la protection du milieu marin, la sécurité maritime, la gestion portuaire et côtière et le développement économique ;

Enfin, dans l'annexe C nous pensons que les IP devraient être évalués par chaque GT pour suggestion et évaluation par le HSSC et l'IRCC. **ROYAUME-UNI**

Suite à la lettre circulaire (LC) 17/2016, veuillez trouver ci-joint des commentaires généraux du Royaume-Uni concernant la revue du plan stratégique de l'OHI de 2009, aux fins d'examen par le Comité de direction. Nonobstant ces commentaires tels qu'énoncés ci-dessous, le Royaume-Uni considère qu'une réécriture complète du plan stratégique, afin de refléter les nombreux changements intervenus au cours de ces 7 dernières années ainsi que l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution de l'OHI, serait la voie à suivre la plus appropriée.

Depuis l'implémentation du plan stratégique de l'OHI en 2009, nous savons que le domaine de l'hydrographie a radicalement changé, notamment dans le cadre de la mise à jour de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) visant à permettre l'emport de cartes électroniques de navigation. Le rôle central de l'OHI dans ce domaine au cours des quelque sept dernières années a été un élément clé dans l'adoption réussie de l'ECDIS et des ENC. De même, l'accent mis sur le renforcement des capacités a contribué à progresser vers des données hydrographiques de qualité, et il est, de notre point de vue, nécessaire de poursuivre et d'investir davantage dans cette voie.

A la lumière de ce qui précède et des commentaires ci-joints, le Royaume-Uni recommande une réécriture complète du plan stratégique, pour s'assurer qu'il prenne non seulement en compte les changements qui se sont produits depuis qu'il a été rédigé, mais également qu'il reflète et fixe de nouvelles priorités afin de pouvoir progresser malgré les niveaux limités de nos ressources.

Le plan de travail devrait identifier clairement les priorités stratégiques de l'OHI et être flexible pour gérer des besoins émergeant au cours de la durée du plan. Dans cette optique, et si une réécriture du plan stratégique est approuvée, nous souhaitons offrir notre soutien à la réalisation de ces travaux.

Extrait du plan stratégique de l'OHI avec les commentaires du Royaume-Uni

1. PREAMBULE

2. VISION, MISSION ET OBJECTIF

3. HYPOTHESES STRATEGIQUES

COMMENTAIRE DU ROYAUME-UNI :

- Les hypothèses stratégiques sont des facteurs qui devraient être *assumés* sous l'angle de l'appui à la réalisation des objectifs, alors qu'une analyse SWOT devrait être une évaluation distincte de ce qui favorise ou freine la réalisation des objectifs. Il est par conséquent recommandé que l'analyse SWOT et les hypothèses soient séparées en deux sections ;
- Il y a actuellement seulement une force (5.1) et une menace (5.2) listées, ce qui n'est probablement plus d'actualité, étant donné que ce plan a été rédigé en 2009. Il est recommandé qu'une nouvelle analyse SWOT soit entreprise ;
- Certains éléments de la section 3 sont toujours d'actualité et d'autres sont devenus caducs, par conséquent, un examen est nécessaire afin de vérifier quelles hypothèses sont aujourd'hui pertinentes, et ce que l'on prévoit pour l'avenir ;
- Certaines hypothèses gagneraient à être condensées, afin d'éviter de fournir des listes qui deviendront caduques au fil du temps (par exemple la liste du point 4.1)

4. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

COMMENTAIRE DU ROYAUME-UNI :

- Ces orientations stratégiques sont très importantes mais leurs décompositions ne contribuent pas à la réalisation de l'orientation à laquelle elles se réfèrent ;
- Le champ d'action tel que décrit dans les orientations stratégique est très large, et il est donc difficile, sinon impossible, de réaliser des progrès sur un tel champ dans le cadre du programme de travail ;
- L'OHI apporte une grande valeur ajoutée en fournissant les « cadre et forums » permettant aux Etats membres d'améliorer leur hydrographie, avec une mention particulière pour l'élément de renforcement de capacité de ses travaux. C'est un domaine auquel l'OHI peut ajouter une valeur importante dans les années à venir ;
- En tenant compte des points ci-dessus, le Royaume-Uni recommande et demande que les orientations stratégiques soient examinées, priorisées et reliées à un programme de travail amendé et mis à jour afin de pouvoir avancer et finalement assurer sa réalisation. En outre, nous recommandons que le cycle du plan stratégique soit aligné sur celui de l'Assemblée, et fasse l'objet d'un examen substantiel tous les 6 ans, et d'un rafraîchissement à mi-parcours (tous les 3 ans).

5. VOIES ET MOYENS

COMMENTAIRE DU ROYAUME-UNI :

- Il est inhabituel qu'un processus de gestion des risques soit fixé dans un plan stratégique. Cette section devrait faire référence au fait qu'il y a un processus de gestion des risques et devrait indiquer où il est documenté. Les risques eux-mêmes devraient uniquement faire référence à la capacité de réaliser le programme de travail et devraient se trouver dans des documents séparés, avec les actions de réduction et les contraintes ;
- Nous n'avons pas connaissance du fait que l'analyse mentionnée au point 5.2 ait été effectuée au cours de la préparation du programme de travail ;
- La section 5.3 contient trop de détails pour un plan stratégique. Elle devrait seulement faire référence au fait que le programme de travail existe et à la documentation pertinente, par exemple : « Mandat du programme de travail », qui contiendrait les détails actuellement contenus dans la section 5.3.

6. SUIVI DE LA PROGRESSION

COMMENTAIRE DU ROYAUME-UNI :

- Le détail concernant le suivi de la progression dans cette section, bien qu'important, est trop détaillé pour être contenu dans le plan stratégique. Il devrait plutôt être contenu dans le programme de travail et devrait toujours confirmer si les orientations stratégiques sont atteintes ou pas. Il devrait être possible d'examiner l'avancement du programme de travail à intervalles réguliers, y compris vérifier que le programme de travail est toujours pertinent par rapport aux orientations stratégiques.

Annexe A
Cadre de la gestion des risques

COMMENTAIRE DU ROYAUME-UNI :

- Le cadre de la gestion des risques devrait être un document indépendant, auquel le plan stratégique ferait référence. Cela réduira la nécessité de mettre à jour le plan stratégique si la politique de gestion des risques doit être amendée. A la lumière de cela, nous serions prêts à offrir notre aide pour produire un cadre de la gestion des risques séparé du plan stratégique.

Annexe B
Responsabilités des organes de l'OHI

COMMENTAIRE DU ROYAUME-UNI :

- Nous recommandons la suppression de l'annexe « Responsabilité des organes de l'OHI » parce qu'elle contient des extraits d'autres documents dont l'éventuelle mise à jour impliquerait que le plan stratégique soit également mis à jour. Nous recommandons qu'une liste de « documents associés », à laquelle le lecteur pourra se référer si nécessaire, soit fournie à sa place.

Annexe C
INDICATEURS DE PERFORMANCE

Tableau 1
Indicateurs de performance stratégiques

COMMENTAIRE DU ROYAUME-UNI :

- Ces indicateurs de performance stratégiques devraient être listés dans le programme de travail, plutôt que dans le plan stratégique, afin qu'ils puissent être mis à jour et amendés sans qu'il soit nécessaire d'amender le plan stratégique.

Tableau 2
Attribution des orientations stratégiques aux organes appropriés de l'OHI et suggestion d'indicateurs de performance au niveau exécutif

COMMENTAIRE DU ROYAUME-UNI :

- Cette section devrait être déplacée dans un document séparé ou dans le programme de travail, auquel ferait ensuite référence le plan stratégique, afin de permettre la mise à jour.

HSSC

Ce document fournit la contribution du groupe directeur du HSSC¹ [pour le compte du HSSC] à la révision du plan stratégique en vigueur adopté par la 4^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire (2009).

Examen d'ensemble du plan stratégique

Le groupe directeur est d'avis qu'une révision complète du plan stratégique en vigueur n'est pas nécessaire. Il propose les commentaires suivants concernant la structure du plan :

- Le groupe directeur considère qu'il serait utile d'ajouter au préambule un organigramme reliant les décisions stratégiques aux définitions des éléments et des tâches du programme de travail de l'OHI ainsi qu'à la désignation des indicateurs de performance associés.
- Le groupe directeur considère que la classification des hypothèses stratégiques en « forces » (S), « faiblesses » (W), « opportunités » (O) ou « menaces » (T) ne sert aucun objectif utile.
- Le groupe directeur n'a pas connaissance du fait que le cadre de gestion des risques auquel fait référence la section 5.2 du plan et décrit à l'annexe A ait jamais été mis en œuvre, notant qu'il n'y a actuellement pas de cibles associées aux indicateurs de performance. Le groupe directeur recommande que le chapitre 5 du plan stratégique soit maintenu, sous réserve de sa mise en œuvre lors de la préparation de la prochaine édition du programme de travail (WP) de l'OHI et suggère que les annexes A et C soient revisitées et insérées dans le programme de travail plutôt que dans le plan stratégique lui-même.

Propositions d'amendements au plan stratégique

1. Les amendements proposés par le groupe directeur pour mettre à jour le plan stratégique sont indiqués ci-dessous en tant qu'**ajouts** et **suppressions**.

Vision, mission et objectif

...

La mission de l'OHI consiste à créer un environnement global au sein duquel les Etats fournissent en temps utile des données, des produits et des services hydrographiques appropriés et normalisés, et assurent leur plus large utilisation possible.

...

Hypothèses stratégiques

...

1.1 Une infrastructure hydrographique axée sur les données adéquate constitue une couche de fondation géospatiale essentielle pour soutenir la transition vers un environnement de données ouvert.

...

2.2 Le développement de l'économie bleue et les préoccupations ~~La conscience~~ environnementales croissante, en lien notamment avec les changements climatiques, engendrent ~~entra~~ des demandes toujours plus importantes et des utilisations plus larges des informations hydrographiques, au-delà d'une utilisation exclusivement centrée sur la sécurité de la navigation.

¹ Composé des présidents des groupes de travail (GT) du HSSC, du président, du vice-président, du secrétaire et de l'assistant du secrétaire du HSSC

...

4.1 Les développements technologiques (ère numérique, systèmes de communication à haut débit, technologie des capteurs et services intégrés ~~et systèmes précis de détermination de la position~~) constituent un moteur de changement essentiel et nécessitent une gestion et une présentation des données interopérables.

...

Orientations stratégiques

...

2.6 la promotion de l'utilisation des nouvelles technologies et des opportunités offertes par la mondialisation, et la coopération internationale et les mécanismes participatifs.

...

2. En outre, le groupe directeur suggère d'insérer des sous-titres au chapitre 6 - *Suivi de la progression* comme suit :

6. Suivi de la progression

6.1 Mécanisme de suivi

Le mécanisme de supervision de la mise en œuvre du plan stratégique et d'identification des besoins de révision comprend les éléments suivants :

...

6.2 Mise en œuvre

La mise en œuvre des indicateurs de performance repose sur une approche à deux niveaux :

...

6.3 Evaluation et examen

Par conséquent, l'évaluation des PI du niveau exécutif et l'examen de la progression des orientations stratégiques...

3. Compte tenu du fait que le mécanisme de comptes rendus semestriels mis en place par la CHIE-5 apporte peu de valeur ajoutée, le groupe directeur recommande de revenir au mécanisme de comptes rendus annuels, conformément aux dispositions du chapitre 6 du plan stratégique en vigueur et au cycle annuel des comités et du Conseil (lorsque celui-ci sera établi). Un modèle commun de compte rendu serait le bienvenu. Le Conseil ou les comités pourraient décider que certaines tâches critiques spécifiques nécessitent des comptes rendus plus fréquents, mais cela ne devrait pas être systématique.

IRCC

Les participants à l'IRCC-8 ont discuté de la nécessité de mettre en avant l'infrastructure de données spatiales maritimes (MSDI), la bathymétrie participative (CSB) et le renforcement des capacités (CB) dans une révision du plan stratégique de 2009 et de tenir compte de la contribution fournie par le président du CBSC (cf. appendice 1). Les participants ont également identifié la nécessité d'élargir la vision pour inclure davantage de détails sur les dimensions internationale et intergouvernementale, ainsi que sur l'importance des technologies de l'information et des services numériques dans la manière dont l'OHI conduit ses activités (hypothèse stratégique 4 sur les tendances technologiques).

La réunion a également examiné la nécessité d'identifier les contraintes qui peuvent limiter les ambitions et les plans, notamment en matière de renforcement des capacités, d'identifier les écarts entre les CHR ainsi que les moyens de combler ces écarts, d'étudier la capacité de l'industrie plutôt que de seulement demander son engagement et de souligner que les services hydrographiques couvrent tout le processus depuis les levés jusqu'aux produits pour les utilisateurs finaux en passant par le traitement des données (chaîne de valeur complète). L'accent devrait être déplacé de l'« importance » de l'hydrographie à la « valeur » de l'hydrographie. Le président a souligné que les exemples de réussites devaient être portés à l'attention de la sphère internationale.

La réunion a débattu des indicateurs de performance actuels, des expériences acquises et des leçons retenues par les CHR et les organes de l'IRCC, de la nécessité de la révision des indicateurs de performance et du cadre actuel de suivi de la progression et de gestion des risques en lien avec l'IRCC. Après la déclaration du président de la CHMN et de la CHMAC selon laquelle les indicateurs de performance pour lesquels aucune donnée n'est disponible devraient être supprimés, le président du BHI a souligné le fait que malgré la disponibilité du mécanisme de suivi de la performance, celui-ci n'avait pas été utilisé pour piloter les travaux de l'IRCC-8.

La réunion a également examiné la contribution reçue par le président de la CHMMN (cf. doc. IRCC8-11.2B) et a ensuite convenu des décisions suivantes :

- préconiser une révision importante du processus de suivi des performances ;
- approuver la suppression des indicateurs de performance pour lesquels il n'y a pas de données ou qui n'ont pas de raison d'être (cf. appendice 2) [*Examen en cours par l'IRCC dont il sera rendu compte au BHI d'ici le 15 août 2016*].

Propositions d'amendements au plan stratégique de l'OHI :

1. Changer la numérotation de la clause (4.4) de l'article 4 (Aider les Etats membres à assumer leurs rôles) des ORIENTATIONS STRATEGIQUES pour lire 4.5 et ajouter une nouvelle clause (4.4) comme suit :

4.4 Promouvoir le renforcement des capacités en hydrographie aux niveaux régional et international ;

2. Changer la numérotation de l'article (5.3) (Programme de travail) de la partie VOIES ET MOYENS pour lire 5.4 et ajouter un nouvel article (5.3) comme suit :

5.3. Programme de renforcement des capacités

Un programme de renforcement des capacités (CB) avec une stratégie de renforcement des capacités sous-jacente est en place et développé plus avant ;

En ce qui concerne l'OHI, le renforcement des capacités est défini en tant que processus permettant à l'organisation d'évaluer l'état des dispositions en vigueur et d'aider les Etats à atteindre un développement durable et à améliorer leur capacité à répondre aux obligations en matière d'hydrographie, de cartographie et de sécurité maritime particulièrement en référence aux recommandations des conventions CNUDM, SOLAS et d'autres instruments internationaux ;

Les Etats membres sont encouragés à soutenir les efforts de CB par des contributions fonction de leurs moyens ;

Un fonds CB est géré par l'OHI.

Propositions d'amendements à l'annexe C (Indicateurs de performance)
du plan stratégique de l'OHI :
(en lien avec l'IRCC, le CBSC et le WENDWG) (cf. note)

Proposition de suppression des indicateurs de performance stratégiques pour lesquels il n'y a pas de données ou qui n'ont pas de raison d'être :

SP1, SP2, SP4, SP4bis, SP7, SP8

Note : Examen en cours par l'IRCC dont il sera rendu compte au BHI d'ici le 15 août 2016